

La délégation canadienne exprima aussi quelques craintes sur les conséquences du contrôle des ressources pétrolières du Moyen-Orient par l'U.R.S.S. Tous semblent être tombés d'accord sur la très grave menace que ce contrôle constituerait pour l'économie des pays de l'Europe occidentale.

Un délégué américain déclara que la menace soviétique devait aussi être examinée en regard de l'attitude de l'U.R.S.S. qui ne manifestait aucunement la volonté de rechercher une réduction réciproque des effectifs militaires en Europe centrale, en dépit des propositions faites à ce sujet. Dans ce même ordre d'idées, des délégués américains déclarèrent que la réduction possible des effectifs américains était en cours d'examen et serait étudiée dans les prochaines semaines.

Un délégué américain fit remarquer qu'en ce qui concerne les troupes américaines stationnées en Europe, l'essor récent des avions de grande capacité permettrait peut-être de rappeler quelques troupes aux États-Unis quitte à organiser très rapidement un pont aérien, en cas de nécessité.

Un délégué canadien exprima des inquiétudes sur le comportement actuel de l'Allemagne de l'Ouest qui semble vouloir adopter de plus en plus une attitude similaire à celle de la France à l'endroit de l'OTAN.

Un membre de la délégation américaine fit remarquer que lors de la création de l'OTAN, les États-Unis n'étaient pas censés fournir la plus grande partie des forces terrestres mais d'assurer uniquement la protection des pays européens grâce à leur puissance stratégique aérienne et navale, ces pays fournissant le gros des effectifs au sol. Ce n'est pas ce qui s'est produit en fait.

On précisa que l'OTAN s'inscrivait dans le programme de défense totale contre la menace soviétique dans le monde et que les États-Unis ne devaient pas uniquement maintenir leur puissance dans l'OTAN mais aussi ailleurs. Les pays membres de l'OTAN se sont efforcés de créer une certaine atmosphère de détente en réduisant leurs armements et en détournant quelques pays de l'Europe de la domination du Parti communiste central. Il est bon qu'on l'ait fait car l'OTAN devrait servir à réduire les tensions dans le monde. Cet intérêt des États-Unis tendait non seulement à réduire la tension globale, mais aussi à libérer les forces armées américaines de certains engagements pour qu'elles puissent accepter ailleurs d'autres tâches.

La délégation des États-Unis a souligné que, sur le plan politique un effort accru peut se faire au sein de l'OTAN, mais que les pays membres de cette organisation ne doivent pas pour autant, se laisser bercer par un sens de sécurité illusoire.

Un membre de la délégation canadienne a relevé qu'en raison de l'équilibre nucléaire existant dans le monde à l'heure actuelle, l'Union Soviétique a révisé ses positions et se concentre sur la stratégie politique et économique. Il devient évident que tant que l'OTAN demeurera une organisation strictement militaire, elle ne sera pas à même de répondre à l'activité politique et économique déployée par l'Union Soviétique.

A l'issue de cette discussion, un des membres de la délégation des États-Unis a fait savoir qu'une réduction des effectifs militaires américains en Europe est souhaitable afin que les États-Unis puissent s'acquitter des tâches qui leur incombent dans le monde entier, ce qui serait un geste important dans le sens d'une détente.

Le président américain a ouvert la deuxième séance par une proposition visant à discuter l'Accord de défense de l'Amérique du Nord (NORAD). Il a rappelé que cet accord prend fin le 12 mai 1968 et qu'il était donc souhaitable d'évaluer l'ampleur de la menace et les armes dont on dispose pour y faire face.

Par l'entremise d'un des délégués canadiens, le gouvernement du Canada a clairement laissé entendre qu'il avait l'intention de renouveler cet accord, tout en précisant qu'il ne souhaitait pas participer au système de défense anti-missiles.

Un délégué du Canada a fait savoir qu'en principe, il n'était pas opposé à l'idée d'un système anti-bombardiers, mais qu'il se demandait si pareil système était financièrement justifié. En se référant à une récente allocution prononcée par le secrétaire à la défense M. McNamara, qui déclarait en substance qu'une défense anti-bombardiers ne pouvait, à elle seule, réduire sensiblement les dégâts en cas d'attaque, on a fait comprendre que le Canada ne pensait pas, en pareilles circonstances, pouvoir se permettre de continuer à supporter ce système de défense.

Un délégué canadien a signalé, en outre, que les mesures strictement défensives n'étaient pas la partie la plus importante de la défense du continent nord-américain, et que cette défense reposait plutôt sur l'immense puissance offensive des États-Unis et qu'en conséquence, un système de défense contre les bombardiers serait passablement suranné.

Les membres des délégations américaine et canadienne ont réitéré que, de leur avis, le danger d'une attaque sur le continent nord-américain par des bombardiers soviétiques subsiste dans sa totalité et qu'une défense contre cette menace est aussi vitale que la défense contre les armes plus perfectionnées. Les États-Unis avaient, en effet, appris à reconnaître qu'une défense contre des armes